

○ Le contexte

- Depuis 1948, le ministre de la Fonction Publique contresigne l'ensemble des arrêtés d'ouverture de recrutement par concours ou examen (de l'ordre de 700 arrêtés par an).
- En 2004, un décret a introduit la possibilité de dématérialiser cette procédure.
- La DGAFP s'est alors dotée d'une application, DPOR, permettant de gérer le processus d'échanges avec les employeurs ministériels .
- En 2014, il est devenu nécessaire de moderniser cet outil. La DGAFP a confié cette opération au CISIRH, qui a développé l'outil GRECO, permettant la gestion des recrutements et concours.
- GRECO a été mis en service le 4 mars 2015.

○ A qui s'adresse GRECO ?

- GRECO est ouvert à l'ensemble des ministères et établissements publics recruteurs

○ Que peut-il vous apporter ?

- Il dématérialise le processus allant de la proposition d'arrêté d'ouverture par l'employeur à sa validation par la DGAFP.
- Il facilite la déclaration (menus déroulants, contrôles à la saisie...) et les échanges entre les acteurs du processus.
- Il permet d'en suivre la validation par la DGAFP et d'accéder à une synthèse des recrutements proposés/autorisés (statistiques).
- Par rapport à l'application antérieure DPOR, il offre :
 - une amélioration de l'ergonomie ;
 - un renforcement de la sécurité de l'application pour s'adapter à l'évolution des risques.
- Il offre une base de données sur les recrutements dans les ministères qui pourrait à terme faciliter la constitution de certains volets des bilans sociaux.

Comment fonctionne-t-il ?

- Après avoir sécurisé les processus fondamentaux dans la première version (« workflow » de validation des projets d'arrêté de recrutement), le CISIRH a, en lien avec la DGAFP, qui joue le rôle de MOA stratégique, fait évoluer l'application.
- Une deuxième version a notamment permis l'ouverture de la base de données aux ministères.
- La mise en service du module « GRECO report » complète l'outil GRECO et concerne de nouveaux utilisateurs. Cette évolution participe de la volonté de maîtriser la modularité des outils utilisés (un nombre d'outils limité, facilitant la gestion et simplifiant la vie des utilisateurs).

Déclaration d'ouverture

Références

Type arrêté * Ouverture Postes Modificatif

N° NOR de l'arrêté * N° NOR de l'arrêté de référence

Ministère * Sélectionnez un ministère... Direction/Etablissement

Année de référence (Format AAAA) *

Intitulé

Quel est le rôle du CISIRH ?

Proposer une offre de services à vocation interministérielle

Rechercher une cohérence globale

Maîtriser les coûts

- Proposer des solutions SI productrices de valeur dans des délais maîtrisés.
- Construire des outils qui s'adaptent aux besoins des utilisateurs.
- Élaborer et maintenir des solutions informatiques à l'état de l'art en matière de sécurité et s'appuyant sur des langages libres de droit pour maîtriser les coûts.
- GRECO a constitué la première brique de cette offre qui pourrait couvrir le domaine concours dans son volet interministériel de manière de plus en plus complète au cours des prochaines années.
- La construction de GRECO est internalisée au sein du CISIRH. Le département innovation et le bureau technique mènent conjointement le projet.

Contactez-nous !

karim.ben-daali@finances.gouv.fr
thierry.aubin@finances.gouv.fr